



# Rencontre entreprises

7 octobre 2021

Miramont-de-Guyenne



# Sommaire

- Les accompagnements
  - L'offre de services des Chambres Consulaires
  - La transition écologique
  - La transition numérique
  - L'adaptation des compétences aux nouveaux besoins des entreprises
- Les aides
  - L'OCMACS: les témoignages
  - L'OCMACS: le fonctionnement
  - Une OCMACS numérique en préparation
  - Le prêt Croissance
  - Le CIP

# La CCI, 1<sup>er</sup> réflexe des commerçants du 47

- ❑ 15 000 entreprises sur le département
- ❑ Dans les domaines de l'industrie, du commerce et des services
- ❑ Aux différents stades de la vie de l'entreprise :
  - La création ou la reprise
  - Le développement
  - La transmission

La Team Commerce est à vos côtés dans tous vos projets :

- ❑ Réglementation commerciale
- ❑ Optimisation du point de vente
- ❑ Développement numérique : site internet, réseaux sociaux...
- ❑ Création d'outils de gestion
- ❑ Mise aux normes pour l'accessibilité PMR
- ❑ Recherche de subventions...

# La CMA, au service des entreprises artisanales



- 10 500 entreprises sur le département, 385 établissements sur la CCPL.
- Dans les domaines de l'Alimentation, le bâtiment, la production et les services
- Aux différents stades de la vie de l'entreprise :
  - La création ou la reprise : RV possible sur Miramont ou Lauzun
  - Le développement
  - La transmission sur RV en entreprise

## Un accompagnement personnalisé sur les grandes thématiques :

- Gestion de votre entreprise
- Développement durable
- Innovation
- Transition numérique
- Gestion des contrats d'apprentissage
- Formation initiale à l'apprentissage et formation continue

# LES ACCOMPAGNEMENTS

# La transition écologique

# Transition écologique : programme

Votre Chambre de Métiers et de l'artisanat vous accompagne dans votre transition écologique



Situation globale de l'entreprise



Bâtiment



RSE



Energie



Déchets



Matières premières, achats / consommables



Eau et effluents



Accès centre-ville et stationnement



Flotte de véhicule



**Accompagnement personnalisé et économies !**



Aide à l'investissement



Valorisation et reconnaissance environnementale



Approfondissement thématique

# Transition écologique : prestations

- Diagnostic (Performa Environnement)  
=> 1h à 3h sur place avec un conseiller
- Accompagnement personnalisé  
=> Après le diagnostic, de ½ jour à 2 jours de travail suivant le projet
- 100 % gratuit  
(prise en charge par France Relance)

Financé par



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**UNION EUROPÉENNE**

# La transition numérique

# Le Diagnostic Numérique

- Rendez-vous individuel avec un Conseiller Numérique
- En entreprise ou dans les locaux de la CCI ou de la CMA
- 100% gratuit pour l'entreprise (prise en charge par France Relance ou la Région Nouvelle Aquitaine suivant l'entreprise)



Financé par



# Après un Diagnostic Numérique, suis-je laissé seul avec mes problèmes ?

- **Accompagnement personnalisé**
  - => RDV individuel
  - => ½ jour à 2 jours de travail suivant le projet
  - => Gratuit pour l'artisan
- **Formations à la CCI ou à la CMA**
- **Montage d'un dossier de subvention**

## Prestations numériques CCI

- **Piloter la digitalisation de votre entreprise** : diagnostic de la maturité numérique de votre entreprise et définition d'un plan de progrès personnalisé 300 € HT
- **Démarrer sur internet** : mise en place des fondamentaux pour être visible sur internet, et accompagnement dans vos premiers pas sur les réseaux sociaux 180 € HT
- **Créer vos contenus numériques** : rédaction de vos contenus (réseaux sociaux, site internet, emailing, pages de vente...) en cohérence avec votre stratégie marketing Sur devis, 60 € HT / heure
- **Optimiser vos contenus numériques** : optimisation SEO, vérification orthographique et grammaticale, cohérence avec votre stratégie marketing, travail sur l'expérience utilisateur... Sur devis, 60 € HT / heure

# L'adaptation des compétences

Mise à jour : 05-08-21



	CONTRAT D'APPRENTISSAGE (AIDE #1jeune1solution)	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION (AIDE #1jeune1solution)	CIE Jeunes (#1jeune1solution)	AIDE À L'EMBAUCHE DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS
<b>OBJECTIFS</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Obtenir une qualification par alternance entre apports théoriques et mises en pratique : diplôme ou titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Obtenir une qualification par alternance entre apports théoriques et mises en pratique : diplôme ou titre à finalité professionnelle, CQP ou autre qualification reconnue par une branche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'embauche des personnes en situation de handicap dans le contexte de la crise sanitaire</li> </ul>
<b>BÉNÉFICIAIRES</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jeunes de 16 à 29 ans révolus (+ dans certains cas)</li> <li>Jeunes de 15 ans et avoir accompli la scolarité du collège</li> <li>Sans condition d'âge pour les personnes handicapées, créateurs/repreneurs d'entreprises et les sportifs de haut niveau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jeunes de 16 à - de 26 ans</li> <li>Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus inscrits à Pôle emploi</li> <li>Sans condition d'âge pour les bénéficiaires du RSA, de l'ASS ou de l'AAH et anciens bénéficiaires d'un contrat aidé (CAE, CIE)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jeunes - 26 ans éloignés de l'emploi</li> <li>Jeunes jusqu'à 30 ans révolus reconnus travailleurs handicapés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Personne bénéficiant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), sans limite d'âge</li> </ul>
<b>EMPLOYEURS</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Employeurs du secteur privé, tout type d'activité y compris saisonnière</li> <li>Entreprises de travail temporaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Employeurs du secteur privé sauf particuliers, tout type d'activité y compris saisonnière</li> <li>Entreprises publics industriels et commerciaux</li> <li>Entreprises de travail temporaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Employeurs du secteur marchand</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toutes les entreprises et toutes les associations (sauf les établissements publics administratifs, les établissements publics industriels et commerciaux, les sociétés d'économie mixte et les particuliers employeurs)</li> </ul>
<b>CONTRAT DE TRAVAIL</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>CDI (avec période d'apprentissage de 6 mois à 3 ans) ou CDD de 6 mois à 3 ans</li> <li>Jusqu'à 4 ans pour les personnes handicapées</li> <li>Possibilité de réduire ou prolonger ces durées selon les cas</li> <li>Formation en centre : au moins 25% de la durée du contrat et selon les diplômes préparés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CDI (avec un temps de professionnalisation de 6 à 12 mois) ou CDD de 6 à 12 mois</li> <li>La durée du CDD ou de la période de professionnalisation peut être portée jusqu'à 24 mois selon la branche ou 36 mois pour certains publics (minima sociaux...)</li> <li>Formation en centre : au moins 15 à 25% de la durée du contrat de professionnalisation (150 heures mini.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CDI</li> <li>CDD de 6 mois minimum (renouvelable dans la limite de 24 mois)</li> <li>20h par semaine minimum</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrat signé entre le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et le 31 décembre 2021</li> <li>CDI</li> <li>CDD d'au moins 3 mois</li> </ul>
<b>AIDES</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Aide exceptionnelle</b> pour les - de 30 ans préparant un diplôme jusqu'au Master : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 000 € la 1<sup>ère</sup> année si jeune -18 ans</li> <li>- 8 000 € la 1<sup>ère</sup> année si jeune +18 ans</li> </ul> </li> <li>Contrat signé avant le 31/12/2021, toute taille d'entreprise (mais sous conditions à partir de 250 salariés)</li> <li>Aide unique apprentis pour la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année</li> <li>Aide en cas d'embauche d'un apprenti handicapé</li> <li>Exonération de charges sociales et fiscales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Aide exceptionnelle</b> pour les - de 30 ans préparant un diplôme jusqu'au Master : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 000 € la 1<sup>ère</sup> année si jeune -18 ans</li> <li>- 8 000 € la 1<sup>ère</sup> année si jeune +18 ans</li> </ul> </li> <li>Contrat signé avant le 31/12/2021, toute taille d'entreprise (mais sous conditions à partir de 250 salariés)</li> <li>Aide de Pôle emploi jusqu'à 4000 € selon la durée du contrat et l'âge (+ 45 ans, IAE...)</li> <li>Aides à la formation et au tutorat par l'OPCO</li> <li>Aide en cas d'embauche d'un travailleur handicapé</li> <li>Exonération des cotisations sociales patronales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de prise en charge fixe de 47%</li> <li>Durée hebdomadaire de prise en charge de 35h maximum, période de prise en charge de 6 à 12 mois pour un CDD et 12 mois pour un CDI</li> <li>NON cumulable avec une autre aide de l'Etat à l'insertion, à l'accès ou au retour à l'emploi, versée au titre du même salarié</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jusqu'à 4 000 € par salarié (proratisée en fonction du temps de travail et durée du contrat)</li> <li>Versement trimestriel de 1 000 € au maximum dans la limite d'un an</li> <li>Demande à effectuer dans un délai maximal de 6 mois suivant la date de début d'exécution du contrat</li> <li>Cumulable avec l'offre de services et les aides de l'AGEFIPH</li> <li>NON cumulable avec une autre aide de l'Etat à l'insertion, à l'accès ou au retour à l'emploi, versée au titre du même salarié</li> </ul>
<b>CONTACT - INFOS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Votre service entreprise Pôle emploi</li> <li>Pour l'aide exceptionnelle, contactez l'ASP : 0 809 549 549</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Votre service entreprise Pôle emploi</li> <li>Pour l'aide exceptionnelle, contactez l'ASP : 0 809 549 549</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Votre service entreprise Pôle emploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>AGEFIPH : 0 800 11 10 09 (de 9h à 18h gratuit depuis un poste fixe)</li> </ul>
<b>LIENS UTILES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><a href="http://pole-emploi.fr">pole-emploi.fr</a></li> <li>Aide exceptionnelle : site Ministère du Travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><a href="http://pole-emploi.fr">pole-emploi.fr</a></li> <li>Aide exceptionnelle : site Ministère du Travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Site Ministère du Travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Site Ministère du Travail</li> </ul>

Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine - Direction de la communication | FE-HA-08/21-09/01-M

#TousMobilisés  
#1jeune1solutionPour améliorer et accélérer vos recrutements,  
nos conseillers sont à vos côtés pour trouver les solutions.

	EMPLOIS FRANCS	ACTION DE FORMATION PRÉALABLE AU RECRUTEMENT (AFPR)	PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI INDIVIDUELLE (POEI)	IMMERSION PROFESSIONNELLE (PMSMP)
<b>OBJECTIFS</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aider à l'embauche des personnes qui résident dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cadre d'une prise de poste en lien avec une offre d'emploi, permettre au candidat retenu d'acquérir les compétences nécessaires à l'occupation du poste, via une action de formation préalable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cadre d'une prise de poste en lien avec une offre d'emploi, permettre au candidat retenu d'acquérir les compétences nécessaires à l'occupation du poste, via une action de formation préalable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Découvrir un métier ou un secteur d'activité</li> <li>Confirmer un projet professionnel</li> <li>Initier une démarche de recrutement</li> </ul>
<b>BÉNÉFICIAIRES</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jeunes suivis par une mission locale</li> <li>Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi</li> <li>Bénéficiaires d'un contrat de sécurisation professionnelle (CSP)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, indemnisés ou non, présélectionnés pour occuper l'emploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, indemnisés ou non, présélectionnés pour occuper l'emploi</li> <li>Salariés en CUI-CAE, en CUI-CIE CIE (en CDD ou en CDI)</li> <li>Salariés en CDD au sein d'une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toute personne faisant l'objet d'un accompagnement social ou professionnel personnalisé si mesure prescrite par Pôle emploi, Mission Locale, Cap emploi, structure IAE</li> </ul>
<b>EMPLOYEURS</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Employeurs du secteur privé, tout type d'activité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Employeurs du secteur privé ou public qui s'engagent à embaucher le candidat à l'issue de la formation.</li> <li>Particuliers employeurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Employeurs du secteur privé ou public qui s'engagent à embaucher le candidat à l'issue de la formation.</li> <li>Particuliers employeurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toute personne morale disposant d'un numéro SIRET (entreprise, association, collectivité publique...) peut recevoir des personnes en immersion</li> </ul>
<b>CONTRAT DE TRAVAIL</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrat signé jusqu'au 31 décembre 2021</li> <li>CDI (y compris CDI intérimaires)</li> <li>CDD d'au moins 6 mois</li> <li>Contrat de professionnalisation</li> </ul>	<p>Le projet d'embauche vise un :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>CDD de 6 mois à moins de 12 mois</li> <li>Contrat de professionnalisation de moins de 12 mois</li> <li>Contrat de travail temporaire d'au moins 6 mois au cours des 9 mois suivant la formation (si les missions prévues sont en lien étroit avec l'AFPR)</li> </ul> <p>La formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Durée maximale de 400h (+ de 400h sur dérogation)</li> <li>Formation par un organisme de formation interne ou externe à l'entreprise</li> <li>Formation par l'employeur sous forme de période de tutorat (sauf pour les particuliers employeurs)</li> </ul> <p>Cumul possible entre tutorat et organisme de formation (interne ou externe)</p>	<p>Le projet d'embauche vise un :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>CDI</li> <li>CDD d'au moins 12 mois</li> <li>Contrat de professionnalisation en CDI ou CDD d'au moins 12 mois</li> <li>Contrat d'apprentissage d'au moins 12 mois</li> </ul> <p>La formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Durée maximale de 400h (+ de 400h sur dérogation)</li> <li>Formation par un organisme de formation interne à l'entreprise</li> <li>Formation dans un centre de formation externe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de contrat, c'est une mesure de découverte, de projet ou de préparation d'un recrutement</li> <li>Une convention doit être préalablement signée</li> <li>Un tuteur est désigné dans l'entreprise qui informe, guide et évalue</li> </ul>
<b>AIDES</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>15 000 € sur 3 ans pour un CDI (5 000 €/an)</li> <li>5 000 € sur 2 ans pour un CDD d'au moins 6 mois</li> <li>Pas de cumul avec une autre aide de l'Etat à l'insertion</li> <li>Cas du contrat de professionnalisation : le cumul de l'aide emploi franc est autorisé avec les autres aides financières mobilisables dans le cadre d'un recrutement en contrat pro dont la durée est au moins égale à six mois, à l'exception de l'aide exceptionnelle à l'embauche d'un jeune en contrat pro</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'AFPR est financée par Pôle emploi (pas de cofinancement)</li> <li>Montant maximum* - plafonné au montant des coûts pédagogiques : jusqu'à 7 000 € (en fonction des besoins du public et des modalités de formation)</li> <li>* dérogation possible sur le montant de la prise en charge</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La POEI est financée par Pôle emploi (cofinancement OPCO possible)</li> <li>Montant maximum* - plafonné au montant des coûts pédagogiques : jusqu'à 7 000 € (en fonction des besoins du public et des modalités de formation)</li> <li>* dérogation possible sur le montant de la prise en charge</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 mois renouvelable (impérativement se conformer aux recommandations locales et territoriales)</li> <li>En cas d'accident, formalités assurées par le prescripteur</li> </ul>
<b>CONTACT - INFOS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Votre service entreprise Pôle emploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Votre service entreprise Pôle emploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Votre service entreprise Pôle emploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Votre service entreprise Pôle emploi</li> </ul>
<b>LIENS UTILES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Site Ministère du Travail</li> <li>Dépliant employeur</li> <li>pole-emploi.fr</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>pole-emploi.fr</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>pole-emploi.fr</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>pole-emploi.fr</li> </ul>

# LES AIDES

# L'OCMACS

# OCMACS : Témoignage

Emmanuel Chasteau - Frigoriste

Roumagne

# Projet : rénover un ancien séchoir à tabac en atelier



# Les investissements

- Réfection du bardage
- Rénovation de la couverture
- Création d'une aire de parking
- Rénovation et surélévation de la mezzanine

**Pour un total de plus de 40 000 € d'investissements, et 10 000 € de subvention obtenue**

# Le résultat



# OCMACS: témoignage

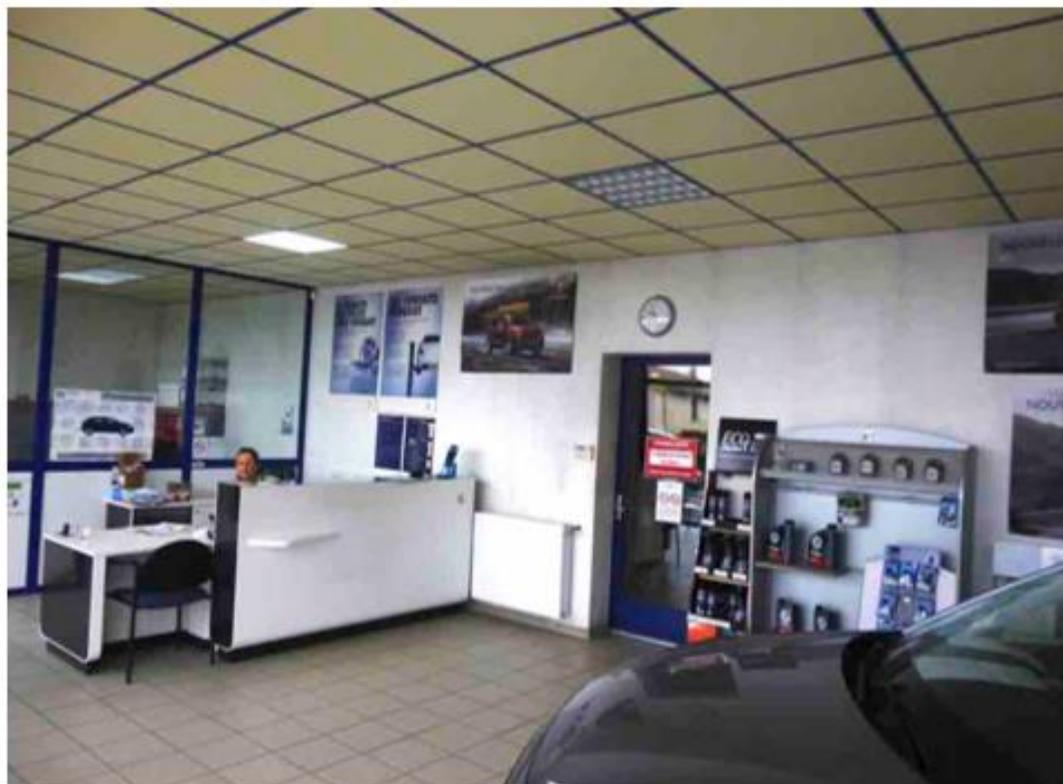
Garage Ferrage

Miramont de Guyenne

## Projet : remplacement du système de et achat d'un nouveau pont



# Projet : rénovation de l'intérieur



# Les investissements

- Dans l'atelier : changement du système de géométrie impliquant l'achat d'un nouveau pont et d'un banc de géométrie
- A l'intérieur :
  - Changement du carrelage
  - Réfection de la peinture
  - Remplacement du meuble d'accueil
  - Remplacement des luminaires intérieurs
  - Installation d'une climatisation dans la partie clients
- Pour les enseignes, remplacement pour installer le nouveau logo

**Pour un total de plus de 60 000 € d'investissements, et 15 500 € de subvention obtenue**

# Le résultat



# Le résultat



# L'OCMACS

1. Une subvention d'investissement allant jusqu'à 25%
  - Pour les entreprises :
    - inscrites au RCS ou RM
    - Ayant un 1<sup>er</sup> bilan
    - réalisant - d'1 million d'€ de CA
  - A l'exclusion :
    - Du paramédical
    - Professions libérales
    - Commerces saisonniers
    - Hôtels...
  - Pour des dépenses éligibles de 6 000 à 75 000€ HT telles que :
    - Des travaux de rénovation :
      - Vitrine
      - Agencement
      - Mobilier
      - Accessibilité PMR
      - Mise en sécurité...
    - Des investissements :
      - Outil de production
      - Matériel informatique
      - Caisse enregistreuse
      - Création de site internet
      - Achat de bâtiment ancien...

# L'OCMACS



## 2. Une bonification au recrutement

- ❑ Pour un CDI ou CDD de 12 mois ou plus ➤ 2 000€
- ❑ Pour l'embauche d'un Demandeur d'Emploi de Longue Durée en CDI ou CDD de 12 mois ➤ 3 000€
- ❑ Apprentissage ou professionnalisation ➤ 3 000€

Financé par la





# Projet: une OCMACS prestations numériques



**OBJECTIF:** Favoriser la « transition numérique » dans le cadre d'une **OCMACS**

- Pour accompagner les investissements des entreprises artisanales, commerciales et de services.
- Mise en œuvre opérationnelle de janvier 2022 à fin 2022

**Objectifs :** Accélérer la visibilité en ligne, développer le e-commerce, optimiser la gestion des stocks et la logistique, développer la relation client, accroître la performance commerciale.

**Investissements éligibles :** conseil, frais de formation, frais de développement (site Web, appli...), frais d'abonnement et d'achat de logiciels, investissements matériels (tablettes, casques, balances connectées...), frais d'hébergement, frais de publicité en ligne, campagne promotionnelle.

**Modalités (en cours de validation - fin décembre) :** Subvention de 50% max plafonnée à 5 000 € avec un plancher minimum d'investissement de 2 000 € HT

# LE PRÊT CROISSANCE

# Le Prêt Croissance

- **Prêt à 0 %** sans garantie personnelle (le bénéficiaire est le chef d'entreprise et non l'entreprise) afin de financer un projet de développement.
- ➔ Prêt de 15 000 € à 40 000 €
- ➔ Société uniquement
- ➔ Entreprise de 3 à 7 ans
- ➔ Prêt remboursable sur une période de 3 à 7 ans.
- ➔ Prêt bancaire complémentaire



# Le CIP

Le **C**entre d'**I**nformation sur la **P**révention des  
difficultés des entreprises - CIP 47 MARMANDE

**Dispositif d'informations et d'orientations  
pour sortir de ses difficultés**

**Pôle Développement économique de VGA  
Résidence Guizières - 35 rue Léopold Faye**

**47200 MARMANDE**



# « Vous vous inquiétez pour votre entreprise ? le CIP peut vous aider ! »

- rendez-vous **individuel, gratuit et confidentiel** tous les **jeudis matin**,
- vous évoquer vos craintes et difficultés devant un **expert-comptable, un ancien juge consulaire et/ou un avocat** qui vous aideront à clarifier votre situation avec recul,
- ils vous communiquent toutes les **informations et orientations pour sortir aux mieux de vos difficultés** (dispositifs amiables ou judiciaires),
- le CIP pourra **saisir directement l'un de ses partenaires** pour gagner en efficacité et en temps dans le traitement des problématiques (Chambres consulaires, Banque de France (*médiateur du Crédit, correspondant TPE*), BGE, CSDL, URSSAF ou MSA, Chambre des notaires, Tribunal de Commerce d'AGEN, APESA et 60.000 Rebonds,...)

Merci de votre attention ! Des questions ?



**Karine Gladieux**  
Conseillère Commerce  
[k.gladieux@cci47.fr](mailto:k.gladieux@cci47.fr)  
**06 32 63 36 40**



**Joëlle DREANO**  
Chargée de  
Développement  
Economique  
Secteur de Marmande  
[joelle.dreano@cma47.fr](mailto:joelle.dreano@cma47.fr)  
**06 07 43 86 80**



**Patricia FOULOU**  
[pfoulou@initiative-garonne.fr](mailto:pfoulou@initiative-garonne.fr)  
**06 36 41 99 65**



**Amélie Touzeau  
Duquesne**  
Conseillère Industrie  
[k.touzeau-  
duquesne@cci47.fr](mailto:k.touzeau-duquesne@cci47.fr)  
**06 82 89 79 73**



**Isabelle DUCOUSSO**  
Chargée de  
Développement  
Economique  
[Isabelle.ducouso@cma47  
.fr](mailto:Isabelle.ducouso@cma47.fr)  
**07 84 10 41 66**



**Marielle GERBEAUD**  
[cip47@vg-agglo.com](mailto:cip47@vg-agglo.com)  
**0800.000.247**



**Xavier Dal Molin**  
Conseiller Création  
Reprise  
[x.dal-molin@cci47.fr](mailto:x.dal-molin@cci47.fr)  
**06 82 66 45 86**